

FICHE DE SÉCURITÉ

ORDAX- KIT HIVERNAGE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: ORDAX - KIT HIVERNAGE

Type de produit et emploi: Désinfectant-floculant-algicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : FRANCE FLUIDES

ZONE INDUSTRIELLE DES TOURONDES

BP 100

82302 CAUSSADE CEDEX

Tél. : 05 63 27 16 57

Port. : 06 72 81 47 11

FAX : 05 63 03 75 31

e-mail: contact@france-fluides.com

www.france-fluides.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : INRS/ORFILA : +33.(0)1.45.42.59.59

(<http://www.centres-antipoison.net>)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

Quantité	N.67/548/CEE	CAS	EC	Dénomination / Classification
90% - 100%	613-031-00-5	87-90-1	201-782-8	symclosène O,Xn,Xi,N; R22-31-36/37-50-53-8
1% - 3%		10043-01-3		sulfate d'aluminium hydraté Xi; R41
1% - 3%	029-004-00-0	7758-98-7	231-847-6	sulfate de cuivre Xn,Xi,N; R22-36/38-50-53

4. PREMIERS SECOURS

NE LAISSER EN AUCUN CAS LA VICTIME SEULE

Description des symptômes :

- En cas de contact avec la peau: peut provoquer une irritation.
- En cas de contact avec les yeux: peut provoquer une irritation.
- En cas d'ingestion: peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal. Dépression du SNC.
- En cas d'inhalation: peut provoquer une irritation du tractus respiratoire. Possible pneumonie.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. Ne pas oublier de retirer les lentilles. **CONSULTER UN SPÉCIALISTE.**

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.**

Ingérer de grandes quantités d'eau et/ou de lait. N'administrer aucun type de substance si la personne est inconsciente.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Éloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. **APPELER UN MÉDECIN.**

Information clinique :

En cas d'ingestion, évaluer la réalisation d'une endoscopie.

Contrôle hydroélectrolytique.

Ne pas neutraliser avec des acides ni des bases.

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés :

UTILISER DE L'EAU EN ABONDANCE. Ne pas tenter d'éteindre le feu sans un équipement respiratoire spécial (voir paragraphe 8).

Nettoyer l'équipement immédiatement après son utilisation.

Extincteurs interdits :

NE PAS utiliser d'extincteurs ABC ni autres similaires à produit chimique sec, ni contenant de l'azote : Risque de violente réaction chimique.

Risques de combustion :

Non inflammable mais chauffé à 230 °C, émet des gaz toxiques et corrosifs : gaz de chlore (Cl₂).

Éviter de respirer les fumées.

Moyens de protection :

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement :

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avvertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau

inerte. Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation :

Utiliser des gants en caoutchouc et un masque ou des lunettes de protection (voir paragraphe 8).
Après la manipulation, bien laver le matériel et les vêtements utilisés pendant celle-ci.

Conditions de stockage :

Conserver à une distance éloignée d'acides.
Ne pas utiliser de récipients ni de conteneurs métalliques ou en bois.
Maintenir le récipient fermé.
Stocker dans un endroit sec, dont la température ne dépasse les 50 °C à aucun moment du jour ou de la nuit.
Si le produit va être stocké avec d'autres, prendre la précaution de les séparer.
Il convient de laisser ce produit près de la porte de sortie sans aucun obstacle intermédiaire au cas où il faudrait le sortir rapidement à l'extérieur.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre :

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.
Les matériaux compatibles pour travailler avec ce produit sont le néoprène, le polyéthylène chloré, le caoutchouc butyle et le Saranex.

Protection respiratoire :

Utiliser les équipements respiratoires homologués quand le risque d'exposition est dépassé (voir TLV). Il est recommandé d'utiliser un équipement facial complet, car il n'est ainsi pas nécessaire de porter un masque ou des lunettes de protection. En cas d'incendie, des appareils respiratoires autonomes de demande à pression avec masque intégral devront être utilisés pour l'exposition au gaz de chlore. Dans des conditions poussiéreuses, utiliser un respirateur avec cartouche pour gaz acides et pré-filtre pour la poussière. Les limitations d'usage des équipements respiratoires imposées par la loi ou recommandées par leur fabricant doivent être respectées.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité.
Il est recommandé d'avoir un espace proche où se laver les yeux en cas de contact.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Limite(s) d'exposition (ACGIH) :

symclosène
TLV TWA: 0.5 ppm (1.5 mg/m³) Cl gas TLV STEL: 1 ppm (3.0 mg/m³) Cl gas

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Tablettes
Couleur :	Blanc et bleu
Odeur :	Semblable à l'eau de javel
pH :	2 - 3 (1%)
Point de fusion :	> 230 °C décompose

Inflammation solides/gaz : > 250 °C
Propriétés explosives : Seulement s'il vient dans le contact avec: (voir le point 10)
Propriétés comburantes : Non

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter :

Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter :

Métaux, acide et anhydre acétique, alcools (méthylique, éthylique, isopropylique ...), composés aliphatiques et aromatiques non saturés, amines, amides, ammoniacque et sels d'ammonium (Poliquats ou ammoniums quaternaires), biuret, hypochlorite de calcium, diméthylhydrazine, esters, fongicides, glycérine, huiles et graisses, peintures, peroxydes (d'hydrogène, de sodium, de calcium, de magnésium...), phénols, dissolvants (toluène, xylènes, White Spirit...), surfactants ou tensioactifs, réducteurs (sulfites, sulfures, bisulfites, thiosulfates et nitrates).

Dangers de décomposition :

Humide, émet du gaz de chlore (Cl₂) et du trichlorure d'azote (NCl₃). En présence de gaz d'ammonium ou de solutions ammoniacales, des quantités dangereuses de NCl₃, un gaz très explosif, sont générées. Le peroxyde d'azote ne réagit pas violemment mais libère de l'O₂ (oxygène). L'ajout d'huiles et de graisses décompose le produit en formant du Cl₂ et du CO₂. En réagissant avec les alcools, en particulier l'alcool laurique, il reste latent pendant quelques instants, puis réagit violemment en produisant des flammes et des fumées noires. En réagissant avec des éthers, de l'acide cyanurique et des éthers chlorés se formeront.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

symclosène

LD50 (RAT) ORAL: 600 MG/KG

LD50 (RABBIT) SKIN: 20000 MG/KG

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

90% - 100% symclosène

N.67/548/CEE: 613-031-00-5 CAS: 87-90-1 EC: 201-782-8

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

1% - 3% sulfate de cuivre

N.67/548/CEE: 029-004-00-0 CAS: 7758-98-7 EC: 231-847-6

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR-UN Number :	1479
ADR-Class :	5.1
ADR-HI number :	50
ADR-Shipping Name :	SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (sincloseno)
ADR-Packing Group :	II
IATA-UN Number :	1479
IATA-Class :	5.1
IATA-Shipping Name :	SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (sincloseno)
IATA-Passenger Aircraft :	508
IATA-Cargo Aircraft :	511
IATA-Label :	Oxidizer
IATA-Packing group :	II
IATA-ERG :	5L
IMDG-Marine pollutant :	P
IMDG-UN Number :	1479
IMDG-Class :	5.1
IMDG-Shipping Name :	SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (sincloseno)
IMDG-Packing group :	II
IMDG-EmS :	F-A, S-Q
IMDG-Storage category:	B
IMDG-Storage notes :	"Separated from"" powdered metals, ammonium compounds, cyanides, and hydrogen peroxide"

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).



Xn - Nocif



Symboles:

- Xn Nocif
- N Dangereux pour l'environnement

R Phrases :

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S Phrases :

- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Contient :

symclosène

sulfate de cuivre

sulfate d'aluminium

Qualité spéciale :

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Notations :

En cas d'intoxication, téléphoner au centre antipoison.

PARIS: 01 40 05 48 48

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables :

Directive 2003/105/CE ('Risques d'accidents majeurs de certaines activités') et amendements successifs.

En cas d'intoxication, téléphoner au centre antipoison.

PARIS: 01 40 05 48 48

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R cités sous l'en-tête 3 :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.